

# Procès-Verbal de la Commission d'Appel Provinciale

Réunion N° 02-2021/2022 du 16 / 02 / 2022

Membres présents : PEETERS Luc (Président f. f.), MERCIER Georges (Membre / Secrétaire), DESMET Sabine (Membre CAP Hainaut) et BERNARD Didier (Membre CAP Hainaut).

Membres excusés : BALTHAZAR Jean-Marie (Président), ROPSON Claude (Vice-Président), MEYFROIDT Philippe et RUTH Lionel

Membre de la CPA : DEMORTIER Didier

La séance est ouverte à 19h00 par PEETERS Luc (Président f.f.)

## **1. Accueil des 2 membres de la CAP du Hainaut**

Le Président accueille les deux membres de la CAP du Hainaut et les remercie pour leur disponibilité.

## **2. Dossier N° 2021 / 2022 - 3**

Acte d'appel du club BV Mont du 28 décembre 2021 déclaré irrecevable car non signé.

Attendu que les actes d'appel doivent être signés pour être recevables, la Commission d'Appel Provinciale confirme l'irrecevabilité de l'acte d'appel du club BV Mont du 28 décembre 2021.

Ainsi prononcé à Mettet le 16 février 2022

## **3. Dossier N° 2021 / 2022 - 4**

<u>Date</u>	: 17 décembre 2021
<u>Rencontre</u>	: MF Seillois A - Nostalgique Mettet – Div 1
<u>En cause</u>	: GRAULUS Cédric (773084) – Nostalgique Mettet – 5996 (P.O.)
<u>Arbitre</u>	: KLEMCZAK Dominique (P.O.)
<u>Objet</u>	: Menaces – Intimidation (A.4) : Inciter ses coéquipiers à quitter le terrain (D.2) : Arrêt de la rencontre

MERCIER Georges (Membre / Secrétaire) ne pouvant participer à la délibération pour ce dossier, il est sorti durant celle-ci.

Entendu KLEMCZAK Dominique, arbitre de la rencontre, qui confirme son rapport en tous points

Entendu GRAULUS Cédric qui conteste les menaces et intimidations. De plus il déclare qu'il est sorti dans les premiers de la salle car il soutenait le joueur blessé qui avait du mal à marcher.

Attendu que la partie incriminée n'apporte aucun élément factuel permettant de modifier le fait que les éléments restent établis.

## Procès-Verbal de la Commission d'Appel Provinciale

Par ces motifs, la Commission d'Appel Provinciale statuant contradictoirement, déclare l'appel de GRAULUS Cédric recevable mais non fondé.

La Commission d'Appel Provinciale inflige à GRAULUS Cédric (773084) une suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 28/02/2022 au 13/03/2022 et du 28/03/2022 au 03/04/2022 (point A.4 du barème de sanctions)

Ainsi prononcé à Mettet le 16 janvier 2022

PEETERS Luc  
Président de la C.A.P. (f.f.)

MERCIER Georges  
Secrétaire de la C.A.P.

### SUSPENSIONS

<b>Licence n°</b>	<b>Nom &amp; prénom</b>	<b>Club</b>	<b>Suspension de toutes fonctions</b>	<b>Commentaire</b>
773084	GRAULUS Cédric	Nostalgique Mettet 5996	28/02/2022 au 13/03/2022 et du 28/03/2022 au 03/04/2022	

### FRAIS

<b>Matricule</b>	<b>Nom club</b>	<b>Frais adm.</b>	<b>Amende Susp.</b>	<b>Dépl. Arbitre</b>	<b>Divers</b>	<b>Total (€)</b>
5996	Nostalgique Mettet	12,50 €	7,50 € (2)	48 €	12,50 € (1)	73 €

(1) action non fondée

(2) Déjà perçu